

-4361-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 25 septembre 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5.

**Sont absents :**

M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Assiste également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Soumission - Toiture curling - Adjudication du contrat;
4. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Soumission - Toiture curling - Adjudication du contrat**  
**R-230925-203**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'urgence pour la toiture du curling;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que nous avons reçu les soumissions suivantes :



-4362-

- ConstruQc – Intendance de projet inc..... 97 700.00 \$
- Construction Nicolas Avoine..... 128 987.10 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure un contrat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, ConstruQc – Intendance de projet inc., au montant de 97 700.00 \$ plus taxes applicables afin de réaliser les travaux de réfection de la toiture du curling.

#### **Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 18 h 40, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.